



UNITAIRES des Ardennes



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : http://08.snuipp.fr - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

LE JOURNAL DU SNUIPP-FSU 08

Le 23 Février : jour du C.D.E.N Appel à la grève de la F.S.U 08

Après la journée de grève et la manifestation nationale à Paris le 31 janvier, la FSU 08 appelle à la grève pour stopper les suppressions de postes.

101 grèves et manifestations : l'appel du SNUipp-FSU mobilise toujours.

Succès du 31 JANVIER

Après le 31 janvier, temps fort de la mobilisation pour l'École, enseignants et parents continuent de se mobiliser contre les 5700 suppressions de postes prévues à la rentrée prochaine. L'appel lancé par le SNUipp-FSU à 101 grèves et manifestations trouve un écho sur le terrain. A ce jour, ce sont plus de 90 initiatives dans un cadre syndical souvent unitaire qui émaillent déjà le paysage.

DES ACTIONS TOUS AZIMUTS

60 % des enseignants des écoles de l'Aveyron étaient en grève le 19 janvier, 75 % dans le Finistère le 23 janvier, 40 % en Moselle, 62 % dans l'Orne... A leur tour, les enseignants du Var et des Vosges (le 13 février), ceux de Gironde et des Bouches-du-Rhône (le 14), des Alpes-Maritimes (le 16) seront appelés à se mettre en grève.

Rassemblements et manifestations se succèdent depuis la mi-janvier comme à Gap, Nîmes, Limoges, Rodez, Montauban, Annecy, Saint-Brieuc, Chambéry, Epinal, Rennes, Pamiers, Besançon, Bordeaux, Périgueux,

Belfort...
1000 à
Quimper,
900 à Brest,
800 à
Toulouse,
700 à Auch,
200 à

Cahors,... Dans la Sarthe, c'est autour d'une soupe géante que se sont réunis 400 parents et enseignants le 24 janvier, et dans la Nièvre ce rendez-vous autour d'une marmite est hebdomadaire.

A Marseille, c'est une descente aux flambeaux de la Canebière pour les RASED qui se prépare, alors que des nuits des écoles s'organisent en Gironde, en Haute-Garonne ou dans les Deux-Sèvres...

"L'asphyxie de l'école publique, ça suffit !"

Réunions publiques, distributions de tracts, projections de films sur les RASED et sur l'école, conférences de presse...

A l'échelle du pays, ce sont des milliers d'enseignants et de parents qui continuent de se mobiliser pour l'École.

Partout le même message : l'asphyxie de l'école, ça suffit !

Le SNUipp-FSU continue de demander la suspension des mesures de suppressions de postes envisagées pour la rentrée prochaine.

Au niveau départemental, le SNUipp et la FSU ont porté cette exigence face à l'Administration à plusieurs reprises : en négociation préalable, en groupe de travail et aux deux réunions du Comité Technique Spécial Départemental.

SERVICE PUBLIC AMPUTÉ

Cette carte scolaire est indigne. Elle est le résultat du vote du budget et

de la volonté de réduire les services publics et en particulier, le service public de l'éducation, en supprimant les postes qui ne sont pas "devant classe" et en jouant sur la "souplesse" que permet l'organisation des cours à plusieurs niveaux.

Nous ne pouvons plus travailler convenablement. Toutes les écoles sont littéralement étranglées.

Dans une logique de défense des seules écoles touchées, tout ce qui serait gagné, le serait à la marge et sur le dos d'autres écoles.

Concernés ou pas par les fermetures de ce projet de carte scolaire pour la rentrée 2012, la solidarité entre tous est nécessaire, car si la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite est maintenue, nos écoles seront touchées les unes après les autres.

LA FSU PREND SES RESPONSABILITÉS.

La F.S.U des Ardennes a décidé d'appeler à la grève le jeudi 23 février, jour de réunion du Comité Départemental de l'Education Nationale, présidé par le Préfet.

C'est une politique ambitieuse pour le service public de l'éducation que nous souhaitons voir mise en œuvre et celle-ci doit commencer par l'arrêt des suppressions de postes qui le conduisent vers un « service minimum ».

Nous souhaitons associer les autres organisations syndicales du département, les organisations de parents d'élèves mais pour des raisons d'agenda nous ne connaissons pas encore leurs réponses.

n° 180
Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : février 2012
0,50 euro
page 1 : édito
pages 2, 3, 4 : Carte Scolaire
p.5 CAPD : Compte-rendu
p.6 : Investir dans la
maternelle... Qui veut tuer les
RASED...
Page 7 : Témoignages, Se
syndiquer
Page 8 : Bulletin d'adhésion

Dépôt des déclarations d'intention pour le lundi 20 au soir...

A ENVOYER PAR COURRIER OU PAR MAIL PERSONNEL À VOTRE IEN...

Préparation de la rentrée 2012 – Carte scolaire – Compte-rendu des CTSP des 26 janvier et 3 février 2012.

Les prévisions d'effectifs pour le premier degré font état d'une baisse de 407 élèves pour la rentrée 2012. Au Comité Technique Académique du 20 janvier, Monsieur le Recteur a fait part de la répartition des emplois entre les départements de l'Académie, soient 43 retraits pour les Ardennes (sur 153 reprises au niveau académique pour le premier degré).

VOTE DÉFAVORABLE UNANIME

"...Une perte de 407 élèves justifie-t-elle une reprise de 43 postes ?"

Le CTSD étudiant les mesures de carte scolaire 1er degré s'est tenu le 26 janvier. L'ensemble des organisations syndicales ayant émis un vote défavorable, il a été reconvoqué le vendredi 3 février au matin.

Dans les écoles, la prévision d'une perte de 407 élèves, à la rentrée prochaine dans les Ardennes (si tant est qu'elle se confirme), ne peut pas justifier la suppression de... 43 postes !

Avec cette saignée qui s'ajouterait à celles, déjà douloureuses, des années précédentes, comment l'engagement gouvernemental de ne fermer aucune classe hors démographie peut-il être tenu ? En abandonnant ce qui reste de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans passée de plus de 50% en 2000 dans le département à moins de 16 % aujourd'hui.

En continuant à s'attaquer aux moyens de remplacement et de formation continue : - 7 postes.

En poursuivant la purge des postes d'aide spécialisée aux élèves les plus en difficulté (RASED) : - 3 postes.

En laissant se resserrer l'écart entre les taux d'encadrement des écoles de RRS et les autres.

Bref, en délaissant les plus fragiles.

En multipliant les cours à plusieurs niveaux dans les écoles et ainsi en dégradant les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Comment réduire les inégalités scolaires dès le plus jeune âge dans de telles conditions ?

Comme d'habitude une certaine confusion a régné lors des réunions du CTSD.

Les mesures étudiées en groupe de travail ont évolué par rapport à l'étude en séance. La balance entre les fermetures et les ouvertures, normalement, devant être égale à - 43, faisait et fait toujours état d'un nombre de reprises supérieur à la commande du Recteur. L'IA conserve traditionnellement une marge de manœuvre pour d'éventuelles ouvertures tardives. Mais ces postes créés pour le « suivi des effectifs » étant déjà intégrés dans les ouvertures, la balance fait état d'une double marge de manœuvre.

" Des décisions prises pour compenser les cadeaux fiscaux "

Nous regrettons ce manque de précision qui amène à un certain "marchandage" quant aux mesures à arrêter. Cela ressemble fort à un os à ronger que donne l'Administration comme faire valoir au dialogue social.

Voilà ce que sont les résultats concrets de l'idéologie du non

remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite qui saigne notre institution sous le prétexte fallacieux des « nécessaires économies » à faire dans les dépenses de l'Etat quand du côté des recettes, le quinquennat qui s'achève aura été celui des plus famoureux cadeaux fiscaux aux classes les plus aisées.

Que représente l'« économie » d'à peine un milliard pour trente mille fonctionnaires supprimés quand la même année la réduction de l'impôt sur la fortune coûte plus de deux milliards au budget de l'Etat ?

Quelle aberration cela représente-t-il, dans un contexte de crise économique, de supprimer le versement de milliers de traitements qui seraient directement réinjectés dans le circuit économique quand les impôts non prélevés sur les classes les plus riches iront alimenter les bulles spéculatives financières et immobilières ?



Projet de carte scolaire – CTSD du jeudi 3 février 2012

(Mesures conditionnelles en grisé)

Mesures modifiées lors de ce nouveau CTSD (italique)



Fermetures		Ouvertures	
Ecole primaire :			
MONTHERMÉ Rive Gauche (restructuration)	- 2	NOVION PORCIEN	+ 1
PURE	- 1	NEUFLIZE	+ 1 conditionnelle
ST LAURENT	- 1	CHOOZ	+ 1 conditionnelle
GESPUNSART	- 1	VOUZIERES Avetant	+ 1 conditionnelle
REMILLY AILLICOURT	- 1	RETHEL Mermoz	+ 1 ouverture ferme
GIVONNE	- 1	CHARLEVILLE-MEZIERES Caquot	+ 1
WASIGNY	- 1 conditionnelle		
CHAUMONT PORCIEN	- 1		
GRANDPRÉ	- 1		
BALAN	- 1		
RETHEL Gambetta	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES Bronnert	- 1		
RENWEZ	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES Joliot Curie	- 1		
REVIN Calmette	- 1		
SEDAN Esplanade	- 1 conditionnelle		
CHARLEVILLE-MEZIERES Rouget de Lisle	- 1		
JUNIVILLE	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES Louis Hanot	- 1		
NOUVION SUR MEUSE	- 1		
VIVIER AU COURT François Mitterrand (Attention : Changement de groupe de direction -0,5 de décharge direction)	- 1		
DONCHERY Verdun	- 1		
Maternelle :			
CHARLEVILLE-MEZIERES Les Colibris	- 1 devient conditionnelle		
CHARLEVILLE-MEZIERES Wautelet	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES Les Haybions maternelle	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES Pierre Viénot maternelle	- 1		
RPD :			
ESCOMBRE LE CHESNOIS / POURU AUX BOIS (Attention : restructuration +1 Pouru St Rémy)	- 2		
Sapogne -Hanogne	-1 conditionnelle		

Ecole élémentaire :			
WARCQ Centre	- 1 conditionnelle	POURU ST REMY	+1
CHARLEVILLE-MEZIERES Mendes France	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES St Julien	- 1		
VOUZIERS Taine	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES Jules Verne	- 1		
VOUZIERS Dodeman	- 1		
CHARLEVILLE-MEZIERES Les Haybions élémentaire	- 1		
GIVET St Hilaire	- 1 conditionnelle		
Classe unique :			
REGNIOWEZ	- 1		
Brigade :			
Formation continue	- 3		
Remplacement	- 4		
ASH :			
IME et CAES	- 2,5 (et - 0,5 cond)		
CMPP (E)	- 0,5		
RASED :			
Option E (-2 sur Charleville-Mézières 1 ; -1 Sedan)	- 3	Circo. Rethel (Chateau-Porcien)	+ 0,5
Option G (partagé sur CMPP et Charleville-Mézières 1)	- 0,5		
POSTES LANGUE			
Anglais	- 2		
Allemand (Revin)			+ 0,5
CLIN (C-M2)	- 0,5		
PAP	- 4		
MDPH			+ 0,5
CLIS (Liart ou Rimogne)			+ 1 conditionnelle
Conséquences des retraits de postes sur les décharges de direction	- 2		
Postes en réserve pour le suivi des effectifs			+ 3

Mesures particulières :

> - 1 SEDAN Elém. Blanpain / + 1 SEDAN Mat. Résidence (retour GS)
 > CHARLEVILLE-MEZIERES Les Haybions élémentaire : perte de titre d'école d'application (3 postes de PEMF sont transformés en postes d'adjoint) + Projet de fusion maternelle-élémentaire.
 > Transfert du poste Psychologue Revin sur CHARLEVILLE-MEZIERES IA-adjoint.
 Des restructurations (Sedan résidence) sont suspendues à l'accord des municipalités.

Modifications lors de ce CTSD du 3 février

Ouverture Rethel Mermoz : devient définitive

Mesures abandonnées (ex projet de fermetures conditionnelles) :

*Bogny Danton Hugo
 Sedan George Ouvrard
 Nouzonville devant Nouzon
 Signy l'Abbaye*

*Nouvelle fermeture conditionnelle
 Sapogne Hanogne (baisse des effectifs)
 La fermeture à la maternelle Colibris devient conditionnelle*

COMPTE-RENDU CAPD DU 2 FÉVRIER 2012

ATTENTION

Une CAPD est reconvoquée le mardi 21 février pour examiner en urgence une ré-écriture des pratiques départementales.

En effet, l'IA nous a appris la ré-écriture des pratiques départementales avant la phase du mouvement intra-départemental pour les postes des directeurs ECLAIR, classés dès lors comme postes à profil. **Le SNUipp est totalement opposé à ce mode d'affectation.**

AVANCEMENT DE INSTITUTEURS

On a beau le savoir, tous les ans, on se retourne les neurones à se rappeler comment fonctionne l'avancement. Alors tout d'abord une petite piqûre de rappel...

Les pratiques départementales concernant les promotions posent les règles suivantes :

> Les éléments du barème sont : - (Note + correctif de 0,20 pour une note de plus de trois ans) x 3 + Ancienneté Générale de Service calculée au 1er septembre 2010. La note est celle obtenue avant le 31 octobre 2011 pour les instits, avant le 1er septembre 2010 pour les PE.

Les périodes de traitement ne sont pas les mêmes : du 2 décembre 2011 au 1er décembre 2012 pour les instits, du 1er septembre 2011 au 31 août 2012 pour les PE.

> Pour être promu, il faut être promouvable, donc avoir suffisamment d'ancienneté dans l'échelon.

> Promotions au choix (instits) et grand choix (PE) : 30% des promouvables sont promus : dont les deux premiers tiers au barème strict et le dernier tiers après discussion, en fonction du nombre de promotions déjà obtenues, avec la conditionnalité de l'adverbe « très bien » pour le tiers à discussion » des passages au 9e, 10e et 11e échelons.

> Promotions au demi-choix (instits) et choix (PE) : cinq septièmes des promouvables sont promus au barème.

Pour l'avancement, une promotion au mi-choix et une au choix ont été attribuées au titre des restes. Il n'y avait aucun retraitsable promouvable au choix et le reste a été attribué au collègue ayant obtenu le moins de promotions en partant des échelons les moins élevés (en l'occurrence au 10e). Un reste a été attribué au mi-choix (au barème dans l'échelon au plus fort reste).

Il est à noter que l'application des règles des 30 % et des 5/7 appliquées à un très faible nombre de promouvables (en raison du très faible nombre d'instituteurs) n'atteignaient pas l'unité et faisait que personne ne pouvait être promu au choix. Les restes étaient respectivement de 0,60 au choix et de 0,86 au mi-choix et que l'IA a accordé de les arrondir chacun à l'unité pour pouvoir les attribuer.

Attribution des restes :

Le nombre de promus dans chaque échelon ne tombe pas forcément sur un nombre entier et génère quelquefois un reste. Par exemple : 25 instits sont promouvables au 9ème échelon. 30% doivent être promus. $25 \times 30\% = 7,5$. 7 instits

sont promus au 9ème échelon et il reste 0,5. En additionnant les restes de chaque échelon, on peut attribuer des promotions sur ces restes. Conformément à notre souhait, ces promotions sont attribuées aux personnels qui partent en retraite et qui ont obtenu le moins de promotions au choix (instit) ou grand choix (PE) dans leur carrière, à la condition qu'ils puissent bénéficier de six mois d'ancienneté dans l'échelon au moment de leur départ en retraite.

RÉ-EXAMEN DES PROMOTIONS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES (CAPD DU 29/11/2011)

Lors des travaux d'avancement relatifs à l'examen des promotions des professeurs des écoles, ont été attribuées des promotions sur les restes (2 au choix et 4 au grand choix).

En ce qui concerne le grand choix, ont été sélectionnées les personnes qui avaient obtenu le moins de promotions au grand choix.

Lors de la commission administrative paritaire départementale, une collègue a été proposée.

Or après vérification, il s'avère que cette collègue n'aurait pas 6 mois dans l'échelon et par conséquent, ne peut en bénéficier pour la retraite.

Par conséquent, elle ne doit pas être retenue, et en application des règles, dans le cas où il n'y a plus de retraitsable concerné, on repart du 11ème échelon et on donne la promotion à la personne qui a eu le moins de promotions au grand choix et qui a le plus gros barème.

MOUVEMENT INTER-DÉPARTEMENTAL :

- 80 demandes de permutations (après 3 annulations)

- 26 dossiers de rapprochement de conjoints

- 43 dossiers pour le département de la Marne dont 12 demandes pour rapprochement de conjoints.

- 1 dossier pour le département de la Haute-Marne.

- 1 dossier pour le département de l'Aube

STAGE DE PRÉPARATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE – ANNÉE 2012-2013 – (SOUS RÉSERVE QU'IL Y AIT UN DÉPART EN STAGE)

Eléments du barème : Note pédagogique + A.G.S. au 01/09/2011 + A.G.S. dans l'A.S.H. au 01/09/2012 + avis de l'IE

Il n'y a pas eu de départ acté, la décision n'ayant pu être prise en CTSD (depuis, elle l'a été, voir le compte-rendu du CTSD du 3 février), trois collègues ont été proposées pour passer l'entretien, dans l'ordre du barème.

Avis de l'IE	Points
Très favorable	40
Favorable	32
Assez favorable	24
Pas d'objection	20
Défavorable	0

Le rapport de l'OCDE, rendu public aujourd'hui, rappelle que l'investissement dès l'école maternelle pour les enfants issus de milieux défavorisés constituait une mesure équitable et en même temps économiquement rentable. Il est inacceptable que la France soit restée si sourde à cette préconisation qui contribue à rendre l'école plus juste.

Comme le révélait le rapport parlementaire sur la RGPP, mené par Cornut-Gentille (UMP) et Eckert (PS), un audit a été mené auprès de 25 rectorats au démarrage de cette "Révision Générale des Politiques Publiques".

Et dès cette époque les mesures préconisées pour "rationaliser" dans l'Education Nationale comprenaient explicitement la réduction de l'accueil des 2 ans. On a voulu ensuite nous faire croire que la diminution du taux de scolarisation des deux ans était dû à une "désaffection" des parents, ce que nous savions faux.

Il y a eu également la tentative menée par la folklorique Nadine Morano pour transférer les classes de tout-petits vers les crèches, ceci sans donner plus de moyen à ces structures tout à fait respectables mais qui sont, au moins en partie à la charge des parents.

Suite aux restrictions budgétaires, la maternelle française connaît une période de fragilisation sans précédent,

"L'audit préalable à la RGPP demandait explicitement la réduction de l'accueil des enfants de moins de trois ans. La désaffection des parents est un mythe pur et

illustrée par les suppressions de postes annoncées actuellement dans les départements : mort lente de la scolarisation des moins de trois ans, hausse du nombre d'élèves dans les classes, remplacements non assurés dans ces écoles, formation à la spécificité de la maternelle quasi-inexistante.

Ce qui est en oeuvre, là aussi, c'est le "modèle" allemand. Kinder, Kirche, Küche (les enfants, l'église et la Cuisine) univers supposé de la femme.

Il y a belle lurette que les femmes françaises ont cherché à assurer leur indépendance grâce au travail, et l'existence de structures scolaires précoces prenant en charge les enfants est, et reste, une nécessité dans notre pays. Les demandes des parents en témoignent.

Face à l'échec scolaire, il est urgent de changer la donne. La prévention et l'aide commencent dès l'école maternelle si l'on veut lutter contre les difficultés scolaires. Chacun reconnaît combien la maternelle contribue au développement moteur, sensoriel, intellectuel et culturel des élèves. Aujourd'hui, cette première étape de la scolarité doit retrouver un nouveau souffle. Une des priorités doit être les apprentissages langagiers. C'est avec le langage que se construisent les premiers rapports à l'écrit, la découverte des autres et du monde, la structuration de l'espace et du temps... Trop souvent, aujourd'hui, les enseignants n'ont pas les moyens de cette nécessaire ambition.

Il y a urgence à réinvestir dans la maternelle. La formation des enseignants doit être développée dans ce domaine. Le nombre d'élèves par classe est également un facteur important. Il faut aussi, comme le demande le SNUipp-FSU depuis plusieurs années, doter les écoles qui concentrent les difficultés scolaires, « de plus de maîtres que de classes », véritable facteur de richesse pédagogique. Ici, des décloisonnements pour faire travailler les élèves en petit effectif. Là, la présence de deux enseignants dans la classe pour aider les élèves les plus fragiles. Ailleurs, des petits groupes d'élèves pour varier les situations d'apprentissages.

Plus de doute, pour contrer l'échec scolaire, l'avenir, c'est la maternelle. Le SNUipp-FSU demande des décisions fortes en ce sens.

QUI VEUT TUER LES RASED, PRÉCONISE L' APE

Attaque contre les RASED : que seront bientôt les réseaux devenus (sic!) ?

Suite aux remontées de l'enquête nationale SNUipp sur l'évolution des postes RASED, il apparaît que, outre les fermetures annoncées, une réorganisation complète de l'organisation des réseaux est envisagée dans de nombreux départements :

AMPUTATION À VIF

- Réduction du réseau à un ou deux enseignants spécialisés par circonscription, chargés d'apporter une « expertise » auprès des enseignants des écoles, de gérer la mise en oeuvre de l'aide personnalisée, de « gérer » les élèves ayant des troubles du comportement...

MUTATIONS GÉNÉTIQUES

- Transformation des maîtres E en « PEME » (Professeurs des Ecoles Maîtres E), en charge de classe à mi-temps, l'autre mi-temps étant consacré aux interventions auprès

d'élèves signalés en grande difficulté.

- Disparition totale de la fonction de maître G.

Dans certains cas, le réseau n'est conservé que pour les écoles RAR et ECLAIR.

Au-delà des pertes nettes de moyens, ces mesures entraînent donc, comme on s'en doutait, une transformation des missions des réseaux.

Retrouvez sur 08.snuipp.fr, l'intégralité de cet article.

ECLAIR : TÉMOIGNAGE D'UNE ENSEIGNANTE ÉCLAIRÉE



Nommée il y a 14 ans dans un collège ZEP, j'ai assisté au passage de mon collège en établissement RAR(e) avec des moyens supplémentaires (deux profs référents, des assistants pédagogiques etc...).

non assurés, de compétences non travaillées etc.... Nos conditions de travail sont donc dégradées (certaines classes sont bien chargées) et l'objectif de réussite des élèves est bien difficile à atteindre ! On confie des missions à des jeunes A.P (assistants pédagogiques) ou autres qui découvrent ce qu'est un élève. Alors comment atteindre l'impossible ?

Pour nous motiver, une belle enveloppe à été remise au collège. Cet argent sera distribué au mérite (pour ceux qui font des activités accessoires donc pas la mère de famille qui court récupérer ses enfants après son dernier cours : bravo pour l'égalité).

Les postes à pourvoir dans ce collège seront profilés ; donc tout se fait par entretien sans tenir compte des barèmes des postulants et même de la qualification car on peut prendre des contractuels.

Pour ceux qui n'adhèrent pas au projet, il est conseillé (mais pas dit ouvertement !) de participer au mouvement pour obtenir un poste qui nous conviendrait mieux !

Décidément, l'Eclair c'est pas lumineux.

Mais, depuis deux ans, mon collège est devenu un haut-lieu de l'innovation pédagogique : un collège ECLAIR (sans lycée !).

Le changement est loin d'être foudroyant car ce qu'on nous a donné d'un côté nous est habilement repris (on a maintenant des « préfets des études » mais on a perdu des heures de cours car des postes ont été supprimés).

Les journées de cours ont été réduites. Au bout de l'année, cela va faire un nombre d'heures impressionnant de cours

DÈS AUJOURD'HUI SE SYNDIQUER...

POUR S'INFORMER

Recevoir les différentes publications du SNUIPP, nationales et départementales, sur des sujets ancrés dans la réalité, proches de mes préoccupations (affectations, promotions, législation) mais aussi plus larges (évolution du métier, finalités de la profession)

Se syndiquer c'est pouvoir être informé.

POUR ÉCHANGER ET PROPOSER

Les syndiqués peuvent participer aux conseils syndicaux, aux congrès, y rencontrer des collègues et faire des propositions.

Se syndiquer c'est sortir de l'isolement dans le contexte d'un métier difficile et dans une société où l'individualisme prime trop souvent sur la solidarité.

POUR AGIR ET OBTENIR

En se syndiquant on sort de la "rouspétance" pour passer à l'action collective pour la profession ou pour la défense individuelle des collègues.

Se syndiquer c'est participer au mouvement de défense des services publics.

POUR FAIRE ÉVOLUER LE MÉTIER.

Le SNUIPP impulse des débats organisés avec la profession, les parents et les chercheurs en posant toujours la question de la transformation de l'école pour assurer la réussite de tous les citoyens de demain.

Se syndiquer c'est plus largement, véhiculer une certaine idée de la justice sociale.

POUR FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Les élus du personnel SNUIPP qui siègent en CAPD ou en CTSD sur les questions relatives au mouvement à l'avancement, aux mutations et à la carte scolaire représentent l'ensemble de la profession lors de ces instances pour exprimer et défendre ses revendications.

Se syndiquer c'est être représenté face à l'administration.

POUR ASSURER AU SNUIPP SA FORCE ET SON INDÉPENDANCE.

La force d'un syndicat c'est avant tout le nombre de ses adhérents. Une cotisation proportionnelle à son salaire dont 66% est déductible de l'impôt sur le revenu, donne au SNUIPP les moyens de fonctionner : éditer et acheminer les bulletins, financer les actions et couvrir les charges de la section.

Se syndiquer c'est permettre l'activité syndicale.

RENVOYEZ-NOUS LE BULLETIN D'ADHÉSION OU TÉLÉCHARGEZ-LE SUR NOTRE SITE WEB.

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012

Nom : <input type="text"/>															
Nom de jeune fille : <input type="text"/>															
Prénom : <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>														
Date de naissance : <input type="text"/>	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F														
Adresse personnelle : <input type="text"/>															
Adresse électronique : <input type="text"/>															
Établissement scolaire : <input type="text"/>															
Catégorie professionnelle : <input type="text"/>															
<i>choisissez : Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>															
Emploi : <input type="text"/>															
<i>choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>															
Échelon au 1/09/2011 : <input type="text"/>															
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non															
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire															
Montant de la cotisation : <input type="text"/>															
Caisse de solidarité (libre) : <input type="text"/>															
Montant total à verser : <input type="text"/>															
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B														
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement															
<table style="width:100%; text-align:center;"> <tr> <td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		F	M	A	M	J	J	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F	M	A	M	J	J	A									
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2011 (avril-mai 2012).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À <input type="text"/>	Le <input type="text"/>	Signature : <input type="text"/>
------------------------	-------------------------	----------------------------------

P.E.G.C					
Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	137 €	1	140 €	1	185 €
9	144 €	2	147 €	2	199 €
10	152 €	3	155 €	3	209 €
11	161 €	4	163 €	4	222 €
		5	185 €	5	234 €
		6	198 €		

Retraités	
pension < 1295 €	79 €
de 1295 à 1372 €	87 €
de 1372 à 1488 €	103 €
de 1488 à 1600 €	121 €
plus de 1600 €	138 €

Prof. des Ecoles	
Echelon	cotisation
3	122 €
4	129 €
5	135 €
6	144 €
7	152 €
8	162 €
9	173 €
10	186 €
11	199 €
Hors- classe	
5	210 €
6	223 €
7	235 €

Stagiaires	
	cotisation
M1	32,50 €
M2	32,50 €
Instituteurs	
Echelon	cotisation
3	115 €
4	117 €
5	120 €
6	123 €
7	125 €
8	132 €
9	139 €
10	146 €
11	159 €

Temps partiel 50 %
(Demi-cotisation avec un minimum de 90 €)

Temps partiel autre quotité
(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €